

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 6
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Subventions 2018 de fonctionnement et d'investissement aux communes et autres établissements publics :

A - Subventions de fonctionnement aux communes

En application de délibérations antérieures engageant la Communauté de Communes, le projet de budget 2018 prévoit :

- c/657341 - 414 : le versement d'une subvention prévisionnelle d'un montant de 13 000 € à la commune d'Aubenas au titre des stages multisports 2018 avec extension de 2 semaines en août.
- c/657341 - 321 : le versement d'une participation prévisionnelle de 18 548.40 € à la commune d'Aubenas sur annuités de la dette à hauteur de 50 % pour les emprunts « médiathèque » non transférés à dates d'échéances (dernière année).

B - Subventions d'investissement aux communes et autres établissements publics :

Ainsi qu'exposé en préambule de la présentation du budget 2018, une partie des subventions d'investissement aux communes et autres établissements publics versées en annuité, et auparavant prévues en dépenses de fonctionnement au chapitre 65, ont été transférées en section d'investissement au chapitre 204 et nécessiteront d'être amorties à compter de l'exercice 2019.

En revanche, les subventions d'investissement de faible montant ou faisant l'objet d'un versement unique restent imputées au chapitre 65. Soit les propositions suivantes :

Chapitre 65 :

- le versement à la commune de St Julien du Serre du fonds de concours en annuité pour la création d'une maison de santé de 2 067.08 € (délibération du 26/06/2012- 7^{ème} annuité)
- le versement à la commune de Vals les Bains du fonds de concours en annuité pour la rénovation du théâtre municipal d'un montant 15 000 € (délibération du 10/12/2009 - 9^{ème} annuité).

- le versement à la commune de **Vals les Bains** du fonds de concours en annuité pour l'aménagement d'un bâtiment à vocation économique d'un montant **8 256 €** (délibération du 11/04/2012 - 7^{ème} annuité)
- le versement à la commune d'**Antraigues** de **12 600 €** (aménagement du plan d'eau du Mas - un seul versement - délibération du 5/12/2017)
- le versement au **CCAS de Vesseaux** du fonds de concours en annuité pour la construction de l'EHPAD - foyer logement d'un montant de **30 000 €** (délibération du 30/03/2011 - 8^{ème} annuité)
- le versement au **SITHERE** du solde sur fonds de concours de **15 660.22 €** pour la réalisation d'une étude en rhumatologie (délibération du 30/04/2014)
- le versement au **CHARME** du fonds de concours en annuité pour l'extension / rénovation de l'IFSI de **6 482.25 €** (délibération du 19/12/2013 - 5^{ème} annuité)

Chapitre 204 :

- le versement à la commune de **St Privat** du fonds de concours en annuité pour la création d'un espace inter générations de **16 410 €** (délibération du 19/12/2013 - 4^{ème} annuité) - à amortir sur 5 ans.
- le versement à la commune de **Juvinas** du fonds de concours en annuité pour la création d'un espace d'exposition de **6 000 €** (délibération du 29/06/2016 - 3^{ème} annuité) - à amortir sur 5 ans.
- le versement à la commune d'**Aubenas** du fonds de concours en annuité pour la création d'un mur d'escalade d'un montant **25 917.83 €** (délibération du 26 /06/2014- 5^{ème} annuité) - à amortir sur 7 ans.
- le versement à la commune de **Vals les Bains** du fonds de concours en annuité pour la rénovation du parc thermal d'un montant **10 000 €** (délibération du 28/06/2011 - 7^{ème} annuité) - à amortir sur 3 ans.
- le versement au **CCAS de St Privat** du fonds de concours en annuité pour la création d'un foyer logement adapté au Charnivet de **25 662 €** (délibération du 14/04/2016 - 1^{ère} annuité)- à amortir sur 10 ans.
- le versement au **SEMVA** de la participation 2018 sur investissement pour **71 853.70 €** - à amortir sur 7 ans.
- le versement au **syndicat ADN** de la participation 2018 à la FTTH pour **600 000€** - à amortir sur 30 ans.

Il en est ainsi délibéré à l'unanimité.

**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**
« Certifié exécutoire conformément à la loi n° 2015-912 du 25 AVR. 2018 »
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 13 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

